

# Mise en perspective historique et globale

Exposé et débat en séance plénière, samedi matin 9 novembre 2013

## I. **Exposé de Jean-Louis Laville** (Sociologue, chercheur et économiste, professeur au Cnam).

### Introduction

Pour intégrer la société civile à la réflexion et à l'action, il convient de préciser ce qu'est le politique. Lorsque l'on revient sur les définitions du politique, une première tradition de pensée le réfère aux pouvoirs publics. En effet, dans une société démocratique, ces derniers possèdent, comme le disait Max Weber, un monopole de la violence légitime. Leur domination s'exerce afin que la société ne verse pas dans la guerre de tous contre tous, que ce ne soit pas la jungle, que des règles de vie en commun soient respectées. Mais en même temps une démocratie vivante, ce n'est jamais uniquement un ensemble d'institutions. C'est là qu'intervient la seconde tradition de pensée du politique représentée par des auteurs comme Hannah Arendt ou Jürgen Habermas. Pour ces penseurs, une démocratie vivante suppose des espaces publics ; autrement dit des espaces de délibération, d'argumentation, qui sont autant de lieux où les personnes se retrouvent ensemble pour essayer de définir quelles seront les modalités de ce monde commun que nous sommes obligés de construire en tant qu'êtres humains. Si la première dimension du politique renvoie à l'action des pouvoirs publics, la seconde intègre l'association au sens où celle-ci peut revêtir une dimension d'espace public dans les sociétés civiles.

Il nous faut en outre revenir sur la question de ce qu'est l'économie dans les sociétés. Ces dernières sont très marquées par ce que Karl Polanyi appelait le « sophisme économiciste », c'est-à-dire que nous confondons l'économie et le marché (*Revue du MAUSS semestrielle*, 2007). Or, aussi bien dans les sociétés antérieures que dans les sociétés actuelles, nous ne pouvons pas assimiler l'économie au marché. En fait, il y a plusieurs principes économiques dans les sociétés humaines. À côté du marché qui est ancien, il y a d'autres principes qui sont très importants, en particulier le principe de redistribution. Avec ce dernier, nous nous donnons des éléments pour que nos ressources soient affectées selon des normes et non selon un principe contractuel. Il faut par ailleurs mentionner un autre principe, celui de la réciprocité selon lequel, comme le disait Marcel Mauss, il y a un certain nombre d'échanges de biens qui se font avant tout pour entretenir le lien social.

### Démocratie et créations associatives

C'est à partir de ces définitions du politique et de l'économie que nous pouvons identifier un phénomène qui est l'associationnisme.

L'instauration des démocraties modernes a en effet rendu possible l'associationnisme. Comment l'expliquer ? Ces sociétés postulent dans leurs principes que tout le monde peut être à la fois acteur économique et acteur politique, alors que dans les démocraties antiques, ceux qui étaient citoyens étaient justement ceux qui, par définition, étaient exonérés de l'économique. Cela a créé un problème dont nous ne sommes toujours pas sortis : comment agencer sphères économiques et politiques ? C'est sur cet aspect-là que les associations ont commencé à intervenir. Les premières associations vont ainsi réclamer une extension de la démocratie incluant le domaine économique et social. C'est l'invention de la solidarité démocratique, principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette solidarité démocratique suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Partant de la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens, elle s'efforce d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale.

Émerge donc une solidarité qui n'est plus traditionnelle, comme elle existait dans les sociétés antérieures, mais une solidarité qui implique une égalité. Cette égalité ne signifie pas une uniformisation, elle intègre la différence. On voit cela dans divers contextes, par exemple des associations de Noirs et de femmes se constituent aux États-Unis d'Amérique. Dans ce pays, ces personnes qui n'avaient pas le droit de s'exprimer dans l'espace public vont prendre le biais associatif pour organiser des services et se rendre ainsi utiles dans la société. Elles ne vont pas avoir simplement des activités économiques, elles vont aussi se prévaloir de ces activités pour ensuite réclamer la légitimité politique et par conséquent, conquérir un droit d'expression. En Europe, comme le montrent les travaux d'Edward Palmer Thompson, Henri Desroche, Éric Hobsbawm ou William H. Sewell, l'associationnisme pionnier est ancré dans cette solidarité comme lien social volontaire entre citoyens libres et égaux telle qu'abordée par Pierre Leroux (Viard, 2007).

La démocratie ne réalise pas l'égalité pour tout le monde. Toutefois, comme le dit Claude Lefort, elle permet au moins que l'on s'appuie sur le principe d'égalité pour, au travers d'actions collectives, essayer que ce principe d'égalité constitue un vecteur de changement dans une société démocratique. D'autres exemples peuvent être cités, notamment ceux de l'Amérique du Sud. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, des associations vont se saisir des principes d'égalité et de mutualité pour réorganiser une économie populaire auparavant beaucoup plus tributaire des dépendances traditionnelles.

Il y a donc une histoire à retrouver, une histoire que l'on a oubliée et qui pourtant constitue notre patrimoine. Cette histoire s'est faite à partir d'un lien fondamental : celui qui relie les associations aux principes de liberté et d'égalité par la solidarité démocratique. Cette première vague associationniste, à visée émancipatrice, a été rabattue du côté de l'utopie, d'un sentiment un peu angélique et naïf, comme si elle n'avait été qu'un phénomène de jeunesse qui serait venu à maturité à travers les premières théories du socialisme dit scientifique. En fait, l'histoire n'est pas celle-ci. Il y a une richesse associative beaucoup plus grande. L'associationnisme de l'époque, lorsqu'on le regarde précisément dans son contexte européen et américain, est différent du socialisme utopique. Il s'est démarqué par sa volonté d'expérimentation pratique et de changement institutionnel.

De ce fait, il s'agit moins de réhabiliter le socialisme utopique face au socialisme scientifique que de mettre en avant l'inventivité de l'entrelacement des discours et des pratiques que l'histoire des idées échoue à saisir seule. Les promoteurs de projets n'ont pas appliqué les directives des utopistes. Inspirés par ceux-ci, ils ont aussi rompu avec leur prophétie pour opérer la rencontre de l'association et de la démocratie. Contre le rêve d'une société réconciliée, ils ont recherché une transformation sociale à travers le recours à l'expérience sociale et la réforme par l'évolution des politiques publiques. Ils ont revendiqué des droits en même temps qu'ils se sont attaqués à un ordre économique entérinant les inégalités. Le propre de l'associationnisme est donc de questionner l'articulation entre démocratie et économie. Il constitue une manifestation de résistance à la société de marché dans des sociétés contemporaines où la tension entre capitalisme et démocratie s'avère irréductible, selon les termes de Jürgen Habermas.

## **Capitalisme et discriminations associatives**

Ce premier temps de la création associative a été suivi de réactions très violentes. Ce qui était en cause, c'était l'extension de la démocratie. Dans la seconde partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, la solidarité philanthropique, au départ confondue auparavant avec la solidarité démocratique, prend un autre sens qui renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. Focalisée sur la question de l'urgence et la préservation de la paix sociale, cette conception se donne pour objet le soulagement des pauvres. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité.

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, s'opère ce que l'on peut appeler une inflexion philanthropique. Ce mouvement a réduit la volonté démocratique exprimée dans le fait associatif à un simple complément du capitalisme. L'idéologie du progrès devait suffire à apporter la richesse pour tous et la prospérité pour chacun. Finalement, nous sommes rentrés dans cette idéologie productiviste promettant un avenir radieux à partir du simple développement des forces productives. Paradoxalement, on retrouve cet idéal à la fois dans les versions dominantes du libéralisme et du marxisme. Tout le questionnement sur la question de savoir comment on institue une économie moderne a été oublié et on lui a substitué une naturalisation du capitalisme marchand comme étant le synonyme de l'économie moderne.

C'est en effet à ce moment-là que s'installe la confusion entre économie moderne et capitalisme marchand. Aux côtés de ce dernier, la solidarité philanthropique est apparue comme un palliatif destiné à soulager des maux uniquement temporaires pour une catégorie de population, les pauvres. Les associations sont alors pensées comme subsidiaires. L'essentiel est ailleurs, dans le développement industriel. C'est l'époque d'un libéralisme beaucoup plus pessimiste. Avec Thomas Malthus, David Ricardo, Frédéric Bastiat, la compassion se double d'un discours moral. L'on passe ici de ce qu'Edward Palmer Thompson a appelé l'économie morale (Thompson, 1971), c'est-à-dire l'économie de la dignité, de la puissance collective, de la capacité d'agir, qui était visée dans l'associationnisme solidaire antérieur, à une entreprise de moralisation des pauvres. Nous n'en sommes pas encore entièrement sortis puisque nous discutons toujours de savoir s'il faut donner des allocations à tous, ou les limiter à ceux qui les méritent.

Il y a donc une torsion de l'association dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle qui relie les associations à la question du paupérisme. Certes des statuts sont obtenus (coopératives, mutuelles, associations sans but lucratif), mais ils séparent ce que l'associationnisme pionnier voulait réunir. Les structures relevant de ces statuts juridiques, qui sont désignés comme économie sociale, s'éloignent donc les unes des autres en même temps qu'elles se différencient du syndicalisme. Dans ce contexte, l'économie sociale participe de ce passage de la politique à la moralisation quand elle se confond avec un éloge du patronage comme chez Frédéric Le Play. L'économie sociale ne saurait être considérée comme le prolongement de l'associationnisme solidaire puisque, dans ce dernier, la volonté émancipatoire tranchait sur les conceptions paternalistes. Ce qui se joue avec l'émergence de l'économie sociale, c'est moins la reconnaissance des associations que leur réorganisation au profit de nouvelles tutelles. C'est pourquoi Karl Marx qualifiait l'économie sociale d'économie vulgaire parce qu'elle était une doctrine s'attaquant aux conséquences de la pauvreté sans remettre en cause le mode des productions.

## État social et intégrations associatives

Contre le projet philanthropique est venu ensuite le temps que nous pouvons appeler le temps de l'État social. Il est alors affirmé que la philanthropie ne suffit pas à résoudre tout un ensemble de problèmes. La solidarité est d'un autre ordre et contrairement à ce que disait Frédéric Bastiat, il faut justement sortir de la solidarité comme compassion, comme bienveillance et instaurer une solidarité légale. Une autre notion s'impose, celle de dette sociale introduite par les solidaristes, en France.

À compter de cette époque, il n'y a pas lieu d'attendre la sollicitude des puissants. La solidarité peut être fondée en droit. La nouvelle façon d'envisager la solidarité donne un rôle central au principe de redistribution, à l'État social. Cela a été un gigantesque progrès en permettant de rendre légal ce qui auparavant résultait de la bienveillance. Toutefois, en même temps, on a oublié le rôle que pouvaient jouer les associations dans la construction même de la solidarité, c'est-à-dire cette dimension plus horizontale, plus réciprocaire, de la solidarité. Cette idée, liée à l'invention de la solidarité démocratique, a été remplacée par l'action redistributive de l'État social. La redistribution publique a paru suffire pour corriger les inégalités créées par le marché.

Dans cette logique, après la Seconde Guerre mondiale, la société a été appréhendée à partir de la simple addition du marché et de l'État social. D'une certaine façon, les associations sont devenues des prestataires des pouvoirs publics. Elles ont été enrôlées dans les politiques sociales et n'ont plus eu véritablement d'identité propre. Parallèlement, les mutuelles sont devenues des auxiliaires des systèmes de protection sociale et les coopératives se sont confrontées au marché. L'économie sociale s'est donc débarrassée des connotations moralistes, elle s'est stabilisée comme ensemble d'organisations dont les règles de fonctionnement sont distinctes de celles des entreprises capitalistes (pouvoir de décision indépendant du capital détenu, limitation du profit). Sur ces bases, elle a acquis un poids économique important mais au détriment de son rôle politique, ses composantes étant séparées par la partition État-marché.

## Face aux crises

Les intégrations associatives se sont donc accentuées avec le temps. Les politiques mises en œuvre depuis quelques décennies, en limitant les interventions publiques pour endiguer les déficits étatiques, aggravent encore la dépendance à des moyens devenus plus rares au moment où augmentent les besoins sociaux avec l'extension des inégalités et des pauvretés.

Toutefois ces évolutions, qui font peser de nouvelles contraintes sur les fonctionnements associatifs et atténuent toujours plus leurs spécificités, coexistent avec la résurgence inattendue d'un associationnisme solidaire. Avec la succession de crises, culturelle dès les années 1960, économique depuis les années 1980, se sont manifestées de nouvelles initiatives dans le commerce équitable, la consommation alternative, les circuits courts, les services de proximité, les monnaies sociales, les finances solidaires... Se reconnaissant dans plusieurs continents sous l'expression générique d'économie solidaire, elles renouent avec un questionnement politique du système dominant par la promotion d'activités sociales à orientation économique selon les termes de Max Weber ; autrement dit des activités qui tiennent compte dans leur déroulement de traits économiques mais qui se rapportent à des finalités d'un autre ordre (social, environnemental, culturel...). La situation contemporaine est donc marquée par des ambivalences associatives. Pour rendre compte de celles-ci, trois scénarii peuvent être dégagés à partir des tendances repérables aujourd'hui, une telle présentation n'ayant d'autre objet que de susciter la discussion, de montrer l'ouverture du champ des possibles.

- Le premier scénario est celui de la continuité, il confirme le contrôle des associations. Leur instrumentalisation au service d'objectifs fixés par les tutelles publiques peut dans ce cas se coupler avec la mise en place d'un secteur public au rabais, les associations avalisant le désengagement de l'État. Dans ce scénario, la valorisation de la société civile cache une volonté de diminution de l'intervention publique. La modernisation de l'État implique de rationaliser les associations par leur regroupement, ce qui va de pair avec leur confinement dans une fonction de prestataires de services, de plateforme technique. La baisse des coûts est l'objectif prioritaire et l'évaluation est rabattue sur la standardisation des résultats, ce qui n'autorise plus guère les associations à innover ou à co-élaborer l'intérêt général.
- Un deuxième scénario se distingue du précédent. L'instrumentalisation des associations n'est pas dans ce cas engendrée par l'État social, mais par le capitalisme à la recherche d'une relégitimation. Il est en train de se créer un nouveau discours sur les associations. Elles devraient se professionnaliser en matière de gestion pour devenir des *social business*. Dans ce modèle, les associations seraient en retard en matière de management par rapport aux entreprises privées, il faudrait qu'elles adoptent toutes leurs techniques pour aboutir à ce professionnalisme qui leur permettrait de mieux assurer leur fonction sociale. Cette option traduit une croyance dans le management grâce auquel les associations arriveraient à remplir un nouveau rôle. Cette conception est très séduisante pour un certain nombre de responsables associatifs qui se sont engouffrés dans ce

« managérialisme » pour améliorer leur fonctionnement. À cela s'ajoute la théorisation d'une nouvelle philanthropie. Une *venture philanthropy* comme on dit aux États-Unis, voit le jour. C'est une philanthropie qui elle-même deviendrait efficiente parce qu'elle adopterait les techniques du management les plus modernes. Ce scénario met les associations au service d'un capitalisme moralisé. Il propose donc un horizon pour les associations qui mélange une option moralisatrice évoquant le XIX<sup>ème</sup> siècle avec une nouvelle idéologie de « l'homme économique », analysée par Christian Laval, qui fait de l'entreprise la forme universelle d'action.

- Il y a également un troisième scénario qui peut être identifié, celui d'une socio-économie plurielle. Il repose d'abord sur la reconnaissance d'un troisième pôle économique qui peut se structurer à partir du regroupement entre économie sociale et économie solidaire, l'expérience de l'entreprise collective propre à l'économie sociale se combinant avec le souci du changement démocratique réaffirmé dans l'économie solidaire. À l'évidence, cette économie sociale et solidaire en devenir ne constitue pas un secteur à part. Elle n'a de portée que si elle est en mesure de peser sur la conception même de l'économie : après une période où la société a été sacrifiée au capitalisme dérégulé, l'enjeu est le rééquilibrage en faveur d'une économie au service des populations, ce qui suppose des alliances avec des composantes de l'économie marchande plus territorialisées, plus attentives aux besoins locaux et moins obnubilées par la maximisation du retour sur investissement. Dans une perspective pluraliste, l'économie sociale et solidaire peut s'articuler avec une économie marchande régulée mais elle peut aussi contribuer à une reconfiguration du social. Dans cette option, les associations ne pallient pas le désengagement de l'État, au contraire elles questionnent le service public dans le sens d'un renouvellement de ses modalités d'intervention, garantissant la professionnalisation des emplois mais faisant plus de place à l'expression des usagers et à l'engagement des bénévoles.

Néanmoins, c'est l'autre exigence de ce scénario, toutes ces transformations de l'économie et du social ne peuvent advenir que si les associations se revendiquent comme espaces publics de la société civile. L'architecture institutionnelle qui a cloisonné économie et social en privilégiant le capitalisme marchand et l'étatisme non marchand ne peut évoluer sans que des forces sociales ne contrecarrent les clientélismes et les lobbies qui confortent les inégalités sociales et les atteintes à l'environnement. Les associations ont une activité économique. Mais elles ne sont pas seulement des entreprises. Elles sont aussi des lieux d'expression. La prise de conscience de cette dimension politique parfois oubliée les amène à infléchir leur fonctionnement interne pour mieux faire apparaître cette dimension et mieux la porter à l'extérieur. En Amérique du Sud, un certain nombre de dynamiques associatives jouent sur ce levier. Les associations de ce continent ont ouvert des forums, des arènes au niveau territorial pour rentrer en dialogue avec les pouvoirs publics. L'idée est qu'une politique publique ne se construit pas uniquement à partir du sommet, elle se construit dans un dialogue à la fois conflictuel et constructif avec les associations de la société civile. Tout un ensemble d'expériences permet d'aller dans le sens d'une co-construction des politiques publiques à partir d'associations dont l'activité délibérative est assumée. Il s'agit qu'elles se rassemblent et prennent la parole plus fortement pour un nouveau dialogue avec les pouvoirs publics. Leur expression peut alors rencontrer les interrogations des responsables publics concernant les incertitudes démocratiques.

### **Pour aller plus loin :**

J-L.Laville :

*La gouvernance des associations*, Toulouse, Erès, 2008

*Politique de l'association*, Paris, Seuil, 2010

*L'association, Sociologie et économie*, Paris, Fayard-Pluriel, 2013

## II. Débat avec la salle

**Jean-Claude Boual.** Notre collectif se situe plutôt dans le 3e scénario. Nous avons exprimé la nécessité de travailler sur un nouveau modèle économique pour les associations. Il faut faire comprendre que l'avenir du mouvement associatif n'est pas forcément écrit.

**Francis le Hérisse.** Nous sommes dans un débat ambigu avec l'économie sociale et solidaire. Une certaine économie sociale et solidaire utilise les associations comme masse de manœuvre. D'où l'ambiguïté de cette loi qui se prépare. Par exemple, en Bretagne, la CRESS se pose en représentant de l'ensemble des associations, mais a admis le Crédit agricole dans son conseil d'administration.

**Gilles Sert.** Il y a un 4<sup>ème</sup> scénario qui se situe dans une alternative et pas seulement dans la gestion du système. Ce débat est apparu dès le XIXe siècle, il est toujours présent avec des mouvements qui se situent dans une alternative. Nous pouvons donner une dimension politique à notre action.

**Marie-Dominique Calça.** L'éducation populaire n'a plus rien d'éducation populaire. Soit elle fait du « cerveau disponible » pour tel ou tel élu, soit elle réalise des prestations. Or le retour à l'éducation populaire répartit des conditions d'émergence d'une nouvelle logique.

**Didier Minot.** Nous devons nous demander comment préparer les citoyens à affronter des bouleversements majeurs, sans toujours savoir lesquels et dans quel ordre. Il peut s'agir d'une nouvelle crise financière avec un effacement des économies, de nouveaux désastres écologiques qui surpassent ceux des dernières années, d'une remise en cause de la démocratie. Comment les associations peuvent préparer les citoyens à ces situations nouvelles ?

**Hélène Luc.** Je me suis longtemps occupée des associations au Conseil général du Val-de-Marne et au Sénat, avec quelques grandes actions comme l'instauration d'une journée internationale des enfants. Les associations sont aujourd'hui utilisées pour faire face aux problèmes que les gens rencontrent, au lieu de jouer leur rôle culturel qui est essentiel. Dans l'appel, il manque un volet international.

**Bernard Vacheron.** Nous ne sommes pas seuls. Des liens sont à établir avec tous ceux qui se battent dans le sens.

**Jean-Louis Laville.** Le travail sur un nouveau modèle économique est essentiel. On peut le faire avec des économistes hétérodoxes, sortir de ce que nous dit l'orthodoxie, à savoir que « l'économie c'est le marché ». Il faut oser aller à contre-courant, alors que l'Europe favorise le social business. La force des associations est dans leur multiplicité. Dès qu'on va sur un territoire, on est saisi par la multitude d'initiatives porteuses d'une autre logique. Les alliances sont à nouer entre l'économie solidaire et les associations qui ne font pas d'économie, plus qu'avec l'économie sociale. L'un des principaux problèmes du XXe siècle est d'avoir pensé une alternative unique. Il faut penser aujourd'hui à une biodiversité des économies et des sociétés.

## Bibliographie proposé par JL LAVILLE

BOLTANSKI L. (2009), *De la Critique*, Paris, Éditions Gallimard.

CASTEL R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Éditions Fayard.

CORCUFF P. (2007), *Les Nouvelles sociologies*, 2ème édition refondue, Paris, Éditions Armand Colin.

DE SOUZA SANTOS B. (2000), *A Crítica da razão indolente : contra o desperdício da experiência*, Porto, Edições Afrontamento.

HIRSCHMAN A. O. (1986), « In Defense of Possibilism », dans *Rival Views of Market Society and Recent Essays*, New York, Viking-Penguin Editions.

LEVY-STRAUSS C. (1950), « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », dans *Marcel Mauss, Sociologie et Anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, pp. XXXIII–XXXIX.

MAUSS M. (1923-1924), « Essai sur le don », dans *Sociologie et Anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France.

*Revue du MAUSS semestrielle* (2007), « Avec Karl Polanyi, contre la société du tout-marchand », n°29.

TOCQUEVILLE DE A. (1963), *De la Démocratie en Amérique*, Paris, Union générale d'éditions

THOMPSON E. P. (1971), « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », dans *Past and Present*, n°50, pp. 76-136.

VIARD B. (2007), *Anthologie de Pierre Leroux*, Latresnes, Éditions Le Bord de l'eau [réédition de VIARD B., *P.Leroux. À la source perdue du socialisme français*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1997].